



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°25

Réunions des 29 et 30 novembre 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

SENIORS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F. 8èmes de finale -

25450623 – MANTOIS 78 FC 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 18/12/2022

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 17 décembre 2022 à 18h00

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

SENIORS – CHAMPIONNAT

CHATOU AS – 500416 – R1/A

La Commission,

Prend connaissance de la décision de la C.F.T.I.S. en date du 24/11/2022 indiquant le classement en Niveau T3 PN jusqu'au 24/11/2027 du stade Charles FINALTERI n°1 à CHATOU.

Les rencontres de l'équipe SENIORS R1 de l'AS CHATOU sont fixées le **samedi à 15h00**, sur cette installation.

NEUILLY SUR MARNE SFC - 508 884 – R1/B

Suite à la décision de la C.R.D. du 02/11/2022 ayant infligé, à compter du 05/12/2022, une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe de NEUILLY SUR MARNE SFC (**terrain de repli à 20km de la ville de NEUILLY SUR MARNE**), la Commission demande au club de NEUILLY SUR MARNE SFC de proposer un terrain de repli pour les 5 matchs suivants, étant précisé **qu'une installation classé T5 sera acceptée** dans la mesure où NEUILLY SUR MARNE SFC dispose d'une dérogation suite à son accession en R1 à l'issue de la saison 2021/2022 :

24555359 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / SENART MOISSY 1 du 10/12/2022

24555372 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / VILLEJUIF US 1 du 21/01/2023

24555387 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / VIRY CHATILLON ES 1 du 04/02/2023

24555397 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / LILAS FC 1 du 11/03/2023

24555404 – NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / CLAYE SOUILLY S. 1 du 18/03/2023

La Commission précise que, si des matches de Coupes de Paris CREDIT MUTUEL IDF ou en retard, s'intègrent dans la liste des matchs ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

24555883 – GARENNE COLOMBES AF 1 / CHAMPIGNY FC 94 1 du 11/12/2022 (R2/D)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 10 décembre 2022 à 19h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CHAMPIGNY FC 94.

24555756 – NOISY LE SEC B. 93 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 11/12/2022 (R2/C)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 10 décembre 2022 à 17h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de CHOISY LE ROI AS.

24555894 – HOUILLES AC 1 / CONFLANS FC 1 du 15/01/2023 (R2/D)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 14 janvier 2023 à 18h00.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

ARGENTEUIL RC – 590 534 – R2/D

Suite à la décision de la C.R.D. du 02/11/2022 ayant infligé, à compter du 05/12/2022, une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe d'ARGENTEUIL RC (terrain de repli à 20km de la ville d'ARGENTEUIL), la Commission demande au club d'ARGENTEUIL RC de proposer un terrain de repli pour les 3 matchs suivants :

24555893 – ARGENTEUIL RC 1 / TRAPPES 1 du 15/01/2023

24555921 – ARGENTEUIL RC 1 / PARISIENNE ES 1 du 12/02/2023

24555938 – ARGENTEUIL RC 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 26/03/2023

La Commission précise que, si des matches de Coupes de Paris CREDIT MUTUEL IDF ou en retard, s'intègrent dans la liste des matchs ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

24555611 – IGNY AFC 1 / TREMBLAY FC 1 du 27/11/2022 (R2/B)

Arrêté municipal de fermeture des installations.

Match reporté au 18 décembre 2022

24556405 – VAIRES ENT. EC US 1 / MONTFERMEIL FC 1 du 04/12/2022 (R3/D)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le samedi 3 décembre 2022 à 20h00.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24576874 - BRETIGNY FCS 1 / ULIS CO 1 du 18/12/2022 (N3)

Demande de BRETIGNY FCS pour avance le coup d'envoi du match à 14h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord des ULIS CO qui doit parvenir au plus tard le vendredi 16/12/2022 – 12h00.

24555218 - ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 / SAINT BRICE FC 1 du 03/12/2022 (R1/A)

La Commission,

Pris connaissance de :

. la demande de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE pour avancer le coup d'envoi à 14h30, en raison de difficultés sur l'éclairage de leur terrain, les travaux entrepris ne seront peut-être pas finalisés à la date du match ;

. du refus de SAINT BRICE FC qui indique souhaiter jouer à 16h00 ;

. du courriel en date du 30/11/2022 de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE informant que le match peut finalement avoir lieu à 18h.

Par ces motifs,

Prend note que le match aura lieu à 18h le 03/12/2022.

24555354 - SENART MOISSY 1 / CRETEIL LUSITANOS US 2 du 03/12/2022 (R1/B)

La Commission,

Pris connaissance de :

. la demande de SENART MOISSY pour inverser la rencontre sur le terrain n°1 du Stade Duvauchelle à CRETEIL, l'éclairage de son terrain habituel étant défaillant et en cours de réparation ;

. du refus de CRETEIL LUSITANOS U.S. ;

Par ces motifs,

Demande à SENART MOISSY :

. soit de proposer un autre terrain pour jouer ce match à l'horaire officiel ;

. soit de proposer un autre horaire pour jouer le match en diurne ; étant précisé qu'il sera accepté de jouer le samedi après-midi ou le dimanche après-midi avec l'accord de l'adversaire

Proposition à transmettre, au plus tard vendredi 02 décembre 2022 à 12h.

A défaut, le match sera reporté au 17/12/2022.

24555481 - VGA ST MAUR 1 / JA DRANCY 2 du 04/12/2022 (R2/A)

Demande de VGA ST MAUR pour avancer le coup d'envoi à 14h30 au stade des Corneilles à SAINT MAUR. Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de la JA DRANCY qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/12/2022 – 12h00

24555746 - LIVRY GARGAN FC 1 / GRETZ TOURNAN SC 1 du 04/12/2022 (R2/C)

Demande de LIVRY GARGAN Fc pour décaler le coup d'envoi à 16h00.

La Commission ne peut valider l'horaire de 16h00, car le terrain n°2 du stade M. VINCENT ne dispose pas d'un éclairage classé.

Elle invite le club et la ville à prendre contact avec la C.R.T.I.S. pour voir les possibilités de classer l'éclairage de ce terrain.

24555745 - ARARAT ISSY 1 / PUTEAUX CSM 1 du 04/12/2022 (R2/C)

La Commission,

Pris connaissance de la demande de l'ARARAT ISSY pour décaler le coup d'envoi à 17h30 (au lieu de 17h00) en raison du match de Championnat de France D2 Féminine du GPSO 92 ISSY prévu sur le même terrain à 14h30,

Pris connaissance du refus de PUTEAUX CSM indiquant une éventuelle programmation de cette rencontre le samedi 03/12/2022 (comme échangé avec l'ARARAT ISSY),

Pris connaissance de la nouvelle demande de l'ARARAT ISSY pour avancer le match au samedi 03/12/2022 à 19h00.

Par ces motifs,

Donne son accord pour avancer le match au 03/12/2022, sous réserve de l'accord de PUTEAUX CSM qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/12/2022 – 12h00.

A défaut le match sera fixé le dimanche 04/12/2022. à 17h30, les rencontres fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

24555747 - FONTENAY SOUS BOIS US 1 / AUBERVILLIERS C. 2 du 04/12/2022 (R2/C)

Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour avancer le coup d'envoi à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'AUBERVILLIERS C. qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/12/2022 – 12h00.

24556146 - CHELLES AS 1 / MEAUX CS AC. 2 du 04/12/2022 (R3/B)

Demande de CHELLES AS pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord des MEAUX CS AC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/12/2022 – 12h00.

U20 – CHAMPIONNAT**25069361 – MITRY MORY FOOTBALL 20 / VILLETANEUSE C.S 20 du 27/11/2022 (R3/B)**

La Commission enregistre le forfait avisé de VILLETANEUSE C.S. 20.

550039 – DAMMARIE LES LYS FC 20 (R3/C)

La Commission prend note du courriel de la mairie de DAMMARIE LES LYS sur l'alternance avec DAMMARIE CITY sur le terrain synthétique du STADE PIERRE GUILLOT.

551988 – CERGY PONTOISE FC (R3/E)

La Commission enregistre le courriel de CERGY PONTOISE FC pour débiter ses matchs à domicile au STADE SALIF KEITA à 15h.

**U20 – CHAMPIONNAT
FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} rappel :

24977199 – MONTMORENCY FC 20 / HOUILLES S.O. 20 du 27/11/2022 (R3/E)

**U18 – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.
- 1/16èmes de finale -****25450652 - ARGENTEUIL RC 1 / VILLEJUIF US 1 du 18/12/2022**

Demande de changement de date d'ARGENTEUIL RC.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 08 janvier 2023.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEJUIF US.

U18 – CHAMPIONNAT**ESPERANCE AULNAYSIENNE – 542497**

U18 R3/D – coup d'envoi à 14h15 jusqu'au 26/03/2023.

24557047 – BLANC MESNIL SFB 1 / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 16/10/2022 (R2/A)

Suite à la décision de la C.R.D. du 16/11/2022 ayant infligé, à compter du 19/12/2022, une suspension de terrain de 3 matchs fermes à l'équipe de BLANC MESNIL SFB (terrain de repli neutre à 20 km de la ville de BLANC MESNIL), la Commission demande au club de BLANC MESNIL SFB de proposer un terrain de repli pour les 3 matchs suivants :

24557086 – BLANC MESNIL SFB / AC BOULOGNE BILLANCOURT du 22/01/2023

24557107 – BLANC MESNIL SFB / ARGENTEUIL RC du 05/02/2023

24557118 – BLANC MESNIL SFB / VAL YERRES CROSNE le 12/03/2023

La Commission précise que, si des matches de Coupes ou en retard, s'intègrent dans la liste des matchs ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

24557072 – LILAS FC / BLANC MESNIL SFB du 18/12/2022 (R2/A)

Demande de changement de date et d'horaire.

Cette rencontre aura lieu le jeudi 08 décembre 2022 à 20h00.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24557467 – CELLOIS CS 1 / LES MUREAUX OFC 1 du 04/12/2022 (R3/B)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 11h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit des MUREAUX OFC.

25314852 – GARENNE COLOMBES AF 1 / BRETIGNY FOOT CS 1 du 23/10/2022 (Coupe Gambardella – 3^{ème} Tour)

Suite à la décision de la C.R.D. du 23/11/2022 ayant infligé, à compter du 1^{er} Janvier 2023, une suspension de terrain de UN (1) match ferme à l'équipe U18 1 (R3/A) de GARENNE COLOMBES (terrain de repli neutre en dehors des villes de GARENNE COLOMBES et NANTERRE.

La Commission demande au club de GARENNE COLOMBES de proposer un terrain de repli pour le match suivant :

24557479 – GARENNE COLOMBES / ASNIERES FC du 15/01/2023 (R3/B)

La Commission précise que, si des matches de Coupes ou en retard, s'intègrent dans la liste du match ci-dessus, il sera à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U17 - CHAMPIONNAT

24603951 – TRAPPES ES / MONTFERMEIL FC du 27/11/2022 (R1)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 77^{ème} minute de jeu suite à la blessure du capitaine de l'ES TRAPPES,

Considérant que l'arbitre a décidé de ne pas faire reprendre la rencontre, les conditions n'étant pas requises, Par ces motifs,

. donne match à REJOUER le 18/12/2022.

La Commission souhaite un prompt rétablissement au joueur blessé et invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

24603953 – TORCY PVM US / DRANCY JEANNE D'ARC du 04/12/2022 (R1)

Demande de changement d'horaire et d'installation.

Cette rencontre aura lieu à 12h au COMPLEXE SPORTIF DU FREMOY 1.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de DRANCY JEANNE D'ARC.

24963053 - FONTENAY SS/BOIS US / BRIARD SC du 04/12/2022 (R2/B)

Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour décaler le coup d'envoi à 16h30, en raison de quatre matchs planifiés sur son installation à cette date et refus de BRIARD SC.

Demande de report de ce match au 29 janvier 2023, avec accord des 2 clubs.

La Commission maintient cette rencontre à 12h30 (horaire dérogatoire de cette équipe) et rappelle au club de FONTENAY SOUS BOIS US que les rencontres régionales sont prioritaires sur les rencontres départementales ; étant précisé que sur les 4 matches prévus le 04/12/2022, il y a 3 matches de compétitions départementales.

La Commission transmet une copie de la présente décision au District du Val-de-Marne.

U16 - CHAMPIONNAT

ESPERANCE AULNAYSIENNE – 542497

U16 R2/B – coup d'envoi à 14h15 jusqu'au 19/03/2023.

24572510 – CORMEILLAIS ACS 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 27/11/2022 (R3/A)

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée, du rapport de l'arbitre officiel et des explications fournies par FC MANTOIS 78 et CORMEILLAIS ACS,

Considérant que le match était initialement prévu sur le terrain n°1 (pelouse naturelle) du stade Gaston Frémont,

Considérant que le match s'est finalement déroulé sur le terrain n°2 (pelouse synthétique) ; ce terrain étant dans la même enceinte que le terrain n°1,

Considérant qu'à la mi-temps, le match a été arrêté car l'arbitre a souhaité vérifier la conformité des crampons de certains joueurs de MANTOIS F.C. 78,

Considérant que la circulaire n°5 de la Commission Fédérale des terrains et Installations Sportives, relative aux terrains synthétique, précise que « *La FFF rappelle qu'il n'existe pas d'interdiction d'utilisation pour certains types de chaussures. Les fabricants se sont adaptés aux évolutions des constitutions des terrains. L'utilisation des chaussures à crampons vissés alu peut se révéler contre-performante sur un gazon synthétique. L'offre de chaussures est aujourd'hui très diversifiée, à crampons moulés, à multi crampons ...* »,

Considérant qu'il n'existe donc aucune interdiction d'utilisation de chaussures à crampons vissés sur un terrain synthétique, la circulaire précisant simplement que ce type de chaussure peut se révéler contre-performante,

Par ces motifs,

Donne cette rencontre à REJOUER le 18/12/2022 avec 3 arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

La Commission transmet une copie de la présente décision à la C.R.A. et invite les deux clubs à prendre connaissance de l'article 20.2.3. du R.S.G. de la L.P.I.F.F. relatif aux dispositions prévues quant à la qualification des joueurs en cas de match donné à rejouer.

De plus, la Commission demande au club de CORMEILLAIS A.S.C. de bien vouloir lui préciser le terrain sur lequel évolue son équipe 1 U16.

24572652 – COURONNES OFC / SARCELLES AAS du 04/12/2022 (R3/B)

Demande de changement d'horaire.

Cette rencontre aura lieu à 15h.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES AAS.

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Rappel du calendrier des tours :

1/8^{èmes} de Finale : samedi 28 janvier 2023

1/4 de Finale : samedi 18 mars 2023

1/2 Finales : samedi 22 avril 2023

Finale : samedi 10 juin 2023

Tirage au sort des 1/8^{èmes} de Finale :

Matches à jouer le samedi 28 janvier 2023

En cas de terrain indisponible, le match est inversé en l'absence de terrain de repli

Désignation d'un arbitre à la charge du club recevant.

Tirage au sort disponible sur le site internet de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400005&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

U15 – CHAMPIONNAT

24564739 MONTRouGE FC / BRETIgNY FCS du 03/12/2022 (poule B)

Demande de MONTRouGE FC pour avancer le coup d'envoi à 13h00.

La Commission,

Considérant qu'une rencontre du championnat National U17 est programmée le même jour à 15h30,

Considérant que les compétitions Nationales sont prioritaires sur celles de niveau Régional,
Par ce motif,
Fixe le coup d'envoi du match à 13h00.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**Rappel calendrier :**

1/16èmes : le samedi 10 décembre 2022

1/8èmes : le samedi 28 janvier 2023

1/4 : le samedi 18 mars 2023

1/2 : le samedi 22 avril 2023

Finale : le samedi 10 juin 2023

1/16^{ème} de Finale :

Matches à jouer le samedi 10 décembre 2022

En cas de terrain indisponible, le match est inversé en l'absence de terrain de repli

Désignation d'un arbitre à la charge du club recevant.

Tirage au sort disponible sur le site internet de la LPIFF :

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=399999&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

U14 – CHAMPIONNAT**24565172 - CHAMPS SUR MARNE AS 1 / CFFP 1 du 15/10/2022 (R2/B)**

La Commission reporte ce match au samedi 10/12/2022

24565369 - PUC 1 / MONTFERMEIL FC 2 DU 03/12/2022 (R3/B)

Demande du PUC pour décaler le coup d'envoi à 15h15.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MONTFERMEIL FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 02/12/2022 – 12h00.

CDM – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.**Tirage au sort des 1/4 de Finale et 1/2 Finales**

Les rencontres des 1/4 de finale auront lieu **le dimanche 29 janvier 2023 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé et sont consultables sur le site internet de la Ligue.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400493&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Match n°1 – PORTUGAIS VELIZY / VIROFLAY AM. FOOT

Match n°2 – NANDY FC / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL

Match n°3 – PARIS UNIVERSITE CLUB / SAINT PRIX ES

Match n°4 – DOURDAN S. / LUSO ST CYR

Les rencontres des 1/2 Finales auront lieu **le dimanche 19 février 2023 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé.

VAINQUEUR du match n°2 / VAINQUEUR du match n°1

VAINQUEUR du match n°3 / VAINQUEUR du match n°4

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

CDM – CHAMPIONNAT**24571194 – MONTSOULT BAILLET US / MINHOTOS DE BRAGA du 04/12/2022 (R1)**

RAPPEL

Demande d'inversion de MONTSOULT BAILLET US, en raison de l'indisponibilité des installations à cette date.

Réception de l'arrêté municipal de la Ville confirmant l'indisponibilité le 04/12/2022,
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MINHOTOS DE BRAGA.

La Commission demande, pour **le vendredi 02 décembre 2022 à 12h au plus tard**, au club du MONTSOULT BAILLET US de proposer un autre terrain pour jouer ce match,
A défaut, le match sera reporté au 18/12/2022.

24571720 – TRAV. PORT. PIERREFITTE / RACING CLUB 18 du 27/11/2022 (R3/B)

Courriel de RACING CLUB 18^{ème} informant de son forfait avisé sur ce match et du FORFAIT GENERAL de son équipe.

24571588 - AMICALE MBOA / VIROFLAY AF du 27/11/2022 (R3/A)

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la feuille de match informatisée et du courriel de VIROFLAY AF,
Transmet le dossier à la C.R.A., à la C.R.D. et demande au service des compétitions de prendre contact avec le propriétaire des installations.

Le match ayant eu sa durée réglementaire, la Commission ne peut revenir sur le résultat de celui-ci.

24571724 - COURBEVOIE SPORTS / ARGENTEUIL FC du 04/12/2022 (R3/B)

Demande de COURBEVOIE SPORTS pour décaler le coup d'envoi à 11h00, en raison de la planification de quatre matchs sur son installation à cette date et refus d'ARGENTEUIL FC.

Demande de report au 08 janvier 2023 de COURBEVOIE SPORTS.

La Commission rappelle les rencontres de compétitions régionales sont prioritaires sur celles départementales et maintient cette rencontre au 04 décembre 2022.

Décision transmise au District 92.

ANCIENS – COUPE DE PARIS – CREDIT MUTUEL I.D.F.

Tirage au sort des 1/4 de Finale et 1/2 Finales

Les rencontres des 1/4 de finale auront lieu **le dimanche 29 janvier 2023 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé et sont consultables sur le site internet de la Ligue.

<https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=400494&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

Match n°1- TORCY PVM US 12 / TORCY PVM US 11

Match n°2 - RUNGIS US / GROSLAY

Match n°3 - CRETEIL UF / FLEURY 91 FC

Match n°4 - LINAS MONTLHERY ESA / VERT LE GRAND FC

Les rencontres des 1/2 Finales auront lieu **le dimanche 19 février 2023 à 9h30**, sur le terrain du club premier nommé.

VAINQUEUR du match n°4 / VAINQUEUR du match n°2

VAINQUEUR du match n°1 contre VAINQUEUR du match n°3

Pour ces rencontres il sera désigné **UN (1) ARBITRE**, à la charge du club recevant.

ANCIENS – CHAMPIONNAT

24604647 – BOIS D'ARCY AS / PETITS ANGES PARIS du 27/11/2022 (R3/B)

Match reporté au 18 décembre 2022.

24604779 – FONTENAY TRESIGNY AS / PAYS FONTAINEBLEAU du 27/11/2022 (R3/C)

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, la Commission enregistre le 1^{er} forfait non avisé de l'équipe de PAYS FONTAINEBLEAU.